



Oubli prélèvement mutuelle

Par **valjeannot**, le **31/03/2010 à 22:43**

Bonjour, j'ai reçu il y a peu un courrier de ma mutuelle me réclamant une somme avoisinant les 1500€. Ils viennent en effet de se rendre compte qu'ils ont oublié de faire le prélèvement sur salaire depuis décembre 2008. C'est vrai que j'ai le tort de ne pas avoir épluché mes feuilles de salaire et de ne pas m'en être aperçue mais il faut dire que ces feuilles sont nouvelles pour moi qui ai débuté à cette date. Alors je ne conteste pas leur devoir de l'argent. Ce qui m'agace profondément c'est que je n'ai absolument pas un dossier qui dort, depuis décembre je me suis faite opérer 2 fois, chaque mois j'ai des frais médicaux... et jamais ils ne se sont rendus compte de quoi que ce soit, malgré mes appels pour des prises en charge ! Je trouve ça aberrant ! Alors j'aimerais savoir s'il n'existe pas un délai pour lequel la mutuelle peut me réclamer l'argent dû, par exemple un an en arrière, ou 6 mois... je n'y coirs pas trop mais sait-on jamais... Merci à ceux qui sont éclairés et pourront me répondre.